

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0876

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Construction d'une déchetterie sur la Commune - Individualisation d'autorisation de programme - Opération 711**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le nombre de vingt déchetteries a été retenu et approuvé par la délibération n° 90-1487 du 22 octobre 1990 et confirmé par le Bureau de septembre 1998, pour couvrir les besoins de la Communauté urbaine. Aujourd'hui seules douze déchetteries sont ouvertes au public. L'augmentation constante de la fréquentation et du volume des déchets collectés conduisent la Communauté urbaine à proposer au Conseil la création d'un nouveau site à Décines Charpieu.

Conformément à la délibération n° 85-2197 du conseil de Communauté, la Commune a accepté de mettre à la disposition de la Communauté urbaine un terrain, rue Pierre et Marie Barbezat au cœur de la zone d'activités. La proximité d'axes de circulation facilitera l'accès et la fréquentation de ce nouvel établissement. Ce site permettra de répondre aux attentes des habitants des communes de Décines Charpieu, Bron et Vaulx en Velin.

Le projet comprend la construction :

- de dix quais de déchargement,
- de zones d'accueil de containers spécifiques,
- des locaux nécessaires à la gestion de la déchetterie,
- de l'aménagement des voies d'accès et de circulation, tant pour les usagers que pour les véhicules de l'exploitant.

Le programme présente également la construction d'un logement de gardien pour assurer la surveillance et la sécurité du site hors période d'ouverture.

Sur les bases d'une étude de faisabilité réalisée par la direction de la logistique et des bâtiments, le montant de cette opération est évalué à 733 000 € TTC.

Par délibération en date du 26 avril 2002, cette opération a été individualisée partiellement et un crédit de paiement a été inscrit uniquement pour l'année 2002. Le montant pour cette année est de 10 000 €.

Compte tenu de l'avancement de ce dossier, il est proposé, d'une part, de recadrer les crédits de paiements selon un nouvel échéancier et, d'autre part, d'individualiser la totalité de l'opération sans modifier le total de l'opération, en répartissant les crédits de paiement selon le calendrier ci-dessous.

Décines Charpieu	2002		2003	
	1er semestre	2° semestre	1er semestre	2° semestre
travaux préparatoires finalisation des études		10 000€ *	23 000 €	
dépôt du permis construire			*	*
dépôt et instruction du dossier d'autorisation			*	*
consultation des entrepreneurs			*	*
travaux y compris raccordements aux réseaux				700 000 €
total annuel		10 000€		723 000 €
total opération	733 000 €			

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du Bureau restreint le 21 octobre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 85-2197, n° 90-1487 du 22 octobre 1990 et n° 2002-0568 du 26 avril 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Décide :

a) - l'individualisation totale de l'autorisation de programme 08 - écologie urbaine pour l'opération 711 - construction d'une déchetterie dans la commune de Décines Charpieu pour les montants indiqués ci-dessus,

b) - le recadrage des crédits de paiement de cette opération selon l'échéancier proposé.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,